

4.3. Mesures en faveur de la consommation énergétique

✚ Phase travaux

Les engins seront régulièrement entretenus. Cet entretien permet de limiter les inconvénients liés :

- aux gaz de combustion, de manière à présenter des valeurs inférieures aux normes maximales requises,
- aux consommations de carburant,
- aux consommations de lubrifiants (huiles et graisses) qui en sont diminuées, ainsi que la production de déchets (huiles usagées).

✚ Phase exploitation

Le projet est en soi une mesure participative à l'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français.

✚ Phase démantèlement

De même qu'en phase travaux, les engins seront régulièrement entretenus.

4.4. Mesures en faveur de l'occupation du sol et usages

Au terme de l'exploitation, les parcelles seront libérées des équipements composant le parc solaire et restituées aux propriétaires.

4.5. Mesures en faveur des équipements publics, des réseaux secs et humides et des accès

4.5.1. Définition des accès au site

Une signalisation routière sera mise en place aux abords du chantier de construction du parc solaire, d'une part pour en matérialiser l'accès pour les véhicules et engins de chantier et d'autre part pour en avertir les riverains.

Les convois exceptionnels qui auront à livrer du matériel sur le site, notamment les postes électriques, seront accompagnés conformément à la législation.

4.5.2. Maintien en état des voies de circulation aux abords du chantier

ENGIE GREEN s'engage à financer tous les travaux de remise en état de la chaussée s'il s'avérait que le passage des convois exceptionnels liés au chantier ait dégradé la voie publique.

En cas de dépôt de déchets ou de terre sur les voies d'accès et de circulation, ENGIE GREEN s'engage à nettoyer ces voies.

4.5.3. Mesures en faveur du cadre de vie

Les mesures prises en faveur de la population riveraine et de l'habitat permettront de diminuer les envols de poussières et l'ambiance sonore pour le voisinage.

En l'absence de risque technologique, aucune mesure n'est mise en place pour la réduction d'un risque technologique.

4.6. Mesures en faveur de la sécurité et de la salubrité publique

4.6.1. Sécurité des tiers : Information du public en phase construction

Une information préalable sera réalisée pour le démarrage de la phase chantier par l'intermédiaire de panneaux affichés sur le site et en mairie, indiquant les dates de travaux.

4.6.2. Une démarche de réduction des déchets à la source

Depuis son premier chantier de construction d'un parc solaire – *Vinon-sur-Verdon en 2008-2009* – ENGIE GREEN s'est engagé dans une démarche de réduction des déchets.

Ainsi, les panneaux solaires emballés à l'origine en cartons individuels sont à présent emballés par palette, d'un film plastique et d'un simple couvercle en carton.

De même, une partie de cet emballage, constituée de plastique dur, est désormais récupérée et réutilisée pour le conditionnement d'autres palettes de panneaux solaires. La production de déchets sur les chantiers de parcs solaires s'en trouve ainsi très fortement diminuée.

4.6.3. Tri de valorisation des déchets du chantier

Le tri sélectif des déchets sera mis en place sur le chantier :

- les déchets recyclables (bois, carton, métal, emballages ménagers) seront triés, collectés et récupérés via les filières de recyclage adéquates ;
- les déchets verts seront broyés sur site ;
- les déchets industriels banals (DIB), non valorisables, seront évacués vers le centre d'enfouissement ;
- les déchets du personnel non recyclables seront mis en sacs et collectés.

Tri Sélectif Chantier de Vinon-sur-Verdon



Les bennes de tri et de stockage des déchets seront attenantes à la base-vie afin de limiter la dispersion des déchets sur le site. Le chantier sera nettoyé d'éventuels dépôts tous les soirs. Les déchets ne seront pas brûlés sur place.

4.7. Mesures en faveur de la santé des populations riveraines

En l'absence d'impact sur la santé des populations riveraines, aucune mesure n'est à envisager. De plus, les mesures prises en faveur de la population riveraine et de l'habitat (diminution des poussières et de l'ambiance sonore) seront favorables à la santé des populations riveraines.

4.8. Risque incendie d'origine humaine

✚ Phase travaux

Durant la phase de construction et de démantèlement du parc solaire, pour circonscrire tout risque d'incendie induit par la fréquentation du site par le personnel et les véhicules de chantier, chaque engin circulant sur le site sera équipé d'un extincteur. Un extincteur sera également disponible dans chaque local de la base vie.

Des consignes strictes de sécurité seront mises en place sur le chantier (notamment concernant l'interdiction de fumer) afin d'éviter tout risque d'incendie accidentel d'origine humaine.

Dès la phase travaux, ENGIE GREEN met en place l'Obligation Légale de Défrichage (OLD), préconisation du SDIS des Hautes-Alpes. Il s'agit de la création d'une bande débroussaillée (à partir de la clôture) de 50 m. Cette bande comprend la piste externe périphérique. Les bandes de débroussaillage seront régulièrement entretenues par ENGIE GREEN.

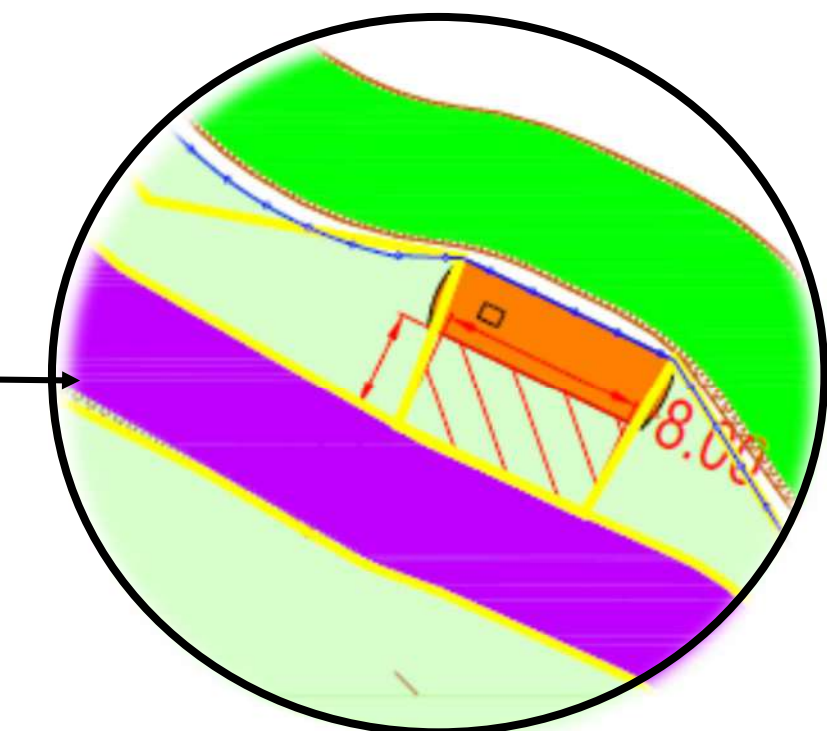
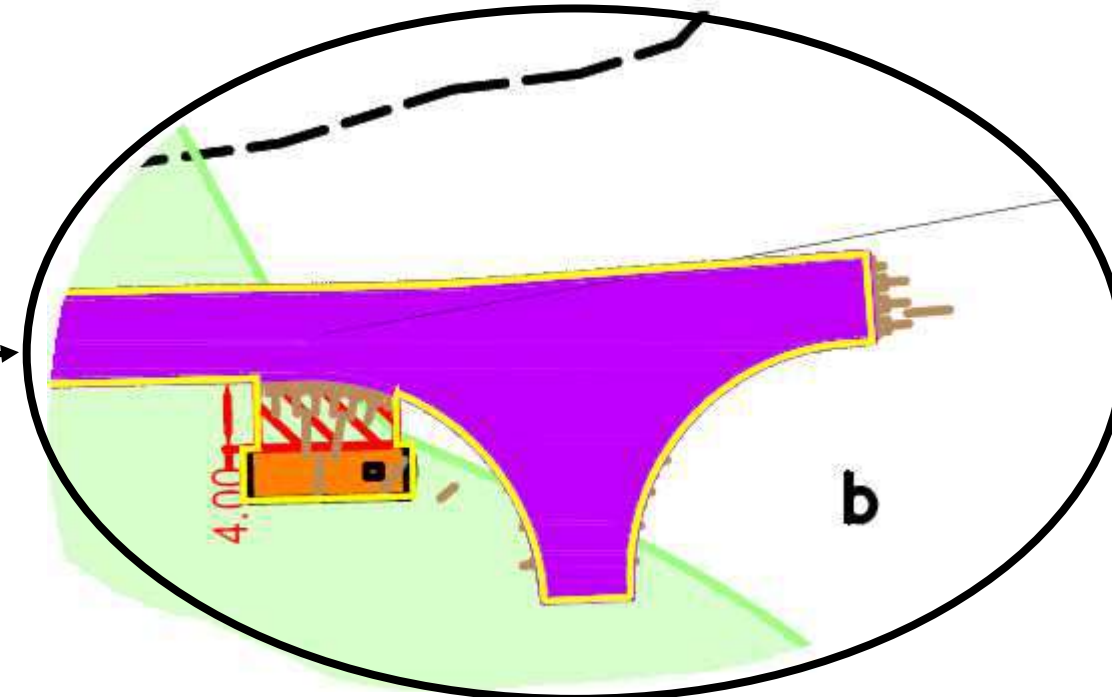
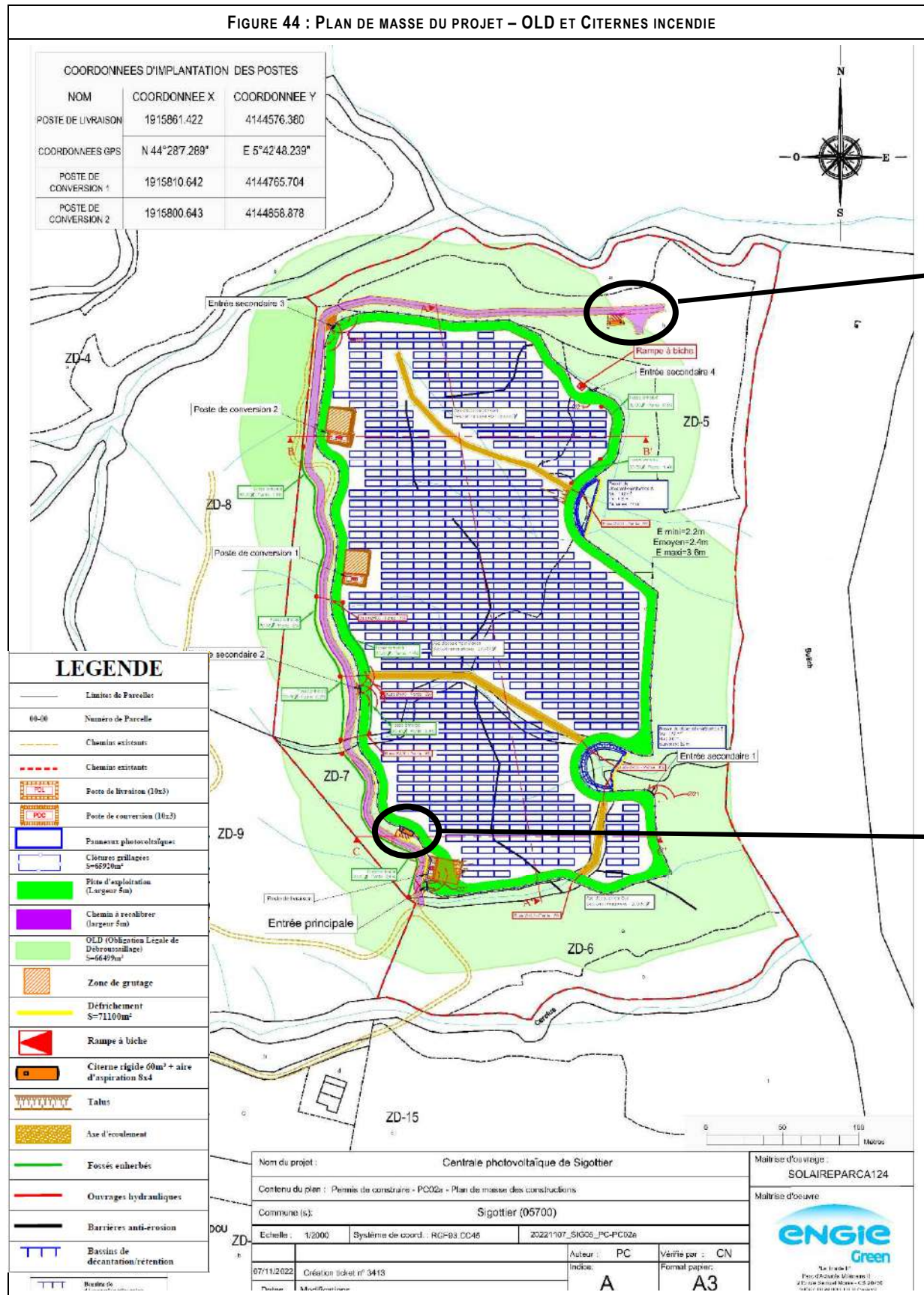
✚ Phase exploitation

Pour rappel, toutes les précautions et préconisations du SDIS des Hautes-Alpes ont été prises en compte afin de sécuriser le parc solaire et faciliter l'accès des secours en cas d'incendie (voie de desserte à l'intérieur et l'extérieur, 2 citernes DFCI de 60 m³ chacune et réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage sur une surface de **6,65 ha** (cf figure de la page suivante).

Les mesures mises en place en phase chantier seront maintenues en phase exploitation.

L'impact du projet sur le risque incendie après la mise en place des mesures est considéré comme négatif, faible, direct et permanent.

FIGURE 44 : PLAN DE MASSE DU PROJET – OLD ET CITERNES INCENDIE



5. Impacts du raccordement électrique sur le milieu humain

Les travaux de raccordement au poste source induiront un impact temporaire sur le cadre et de la qualité de vie des riverains, et notamment d'un point de vue :

- nuisances sonores,
- perturbation du trafic routier.

Toutefois, ces nuisances seront limitées à la durée des travaux et ne concernera pas l'intégralité du tronçon en même temps (phasage des travaux).

6. Cumul des incidences sur le milieu humain

Le tableau suivant détaille les effets cumulés potentiels du présent projet, avec les projets de :

- Parcs solaires de : L'Épine (en cours de construction), La Bâtie-Montsaléon (un parc existant et un parc en projet, porté par Engie Green), Montjay et Sorbiers (existants), Aspres-sur-Buëch (existant), Trescléoux (en projet), Ribeyret (en cours de construction) et Oze (en projet, porté par Engie Green) sur le milieu physique ;
- Carrière en exploitation : Sigottier.

Thématiques	Effets cumulés potentiels		Commentaires
	Oui	Non	
Habitat		X (Nul)	Les opérations se situent sur des secteurs géographiques différents et n'auront aucun impact cumulé sur les habitations présentes à proximité des différents sites.
Activité agricole, sylvicole et cynégétique		X (Nul)	Le projet se situe en zone agricole et en zone boisée. Néanmoins, les autres projets ne se situent pas en zone agricole. Ainsi, aucun effet cumulé avec les autres projets n'est à prévoir. <i>Cf. Impacts cumulés sur les boisements concernant les activités sylvicole.</i>
Activité industrielle et commerciale	X (positif)		Le projet n'induisant pas d'impact sur les activités industrielles et commerciales du secteur aucun effet cumulé n'est à prévoir. Par ailleurs, cumulés ces projets permettent de répondre en partie aux différents objectifs départementaux et régionaux en matière d'énergie renouvelable.
Activité touristique et loisir	X (faible)	X (Nul)	Le projet induit un impact moyen sur les activités touristiques (sentier GR, site d'escalade). Un effet cumulé faible est à prévoir.
Réseaux secs et humides et voiries		X (Nul)	Le projet n'induisant pas d'impact sur les réseaux secs et humides et les voiries aucun effet cumulé n'est à prévoir.
Qualité et cadre de vie		X (Nul)	Le projet n'induisant pas d'impact significatif sur le cadre de vie aucun effet cumulé n'est à prévoir.

De manière générale et dans l'état actuel de nos connaissances, nous pouvons affirmer que le projet d'ouverture d'un parc photovoltaïque sur la commune Sigottier au lieu-dit « Serre du Fumier » n'aura aucun effet cumulé négatif avec les autres projets connus sur le milieu humain.

7. Synthèse des impacts et mesures sur le milieu humain

THÉMATIQUES	DESCRIPTION DE L'IMPACT	RAPPEL DE L'ENJEU	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT BRUT	DESCRIPTION DES MESURES D'ATTENUATION	COÛT	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT RÉSIDUEL
Population riveraine et habitats	<u>A court et long termes</u> : nuisances dues au chantier.	Faible	Fort	Réduction : Utilisation d'engins de chantier conformes à la réglementation sur le bruit et disposant de certificats de contrôle. Réduction : Travaux réalisés pendant les plages horaires autorisées. Réduction : Mise en place d'un dispositif d'aspersion de la voie d'accès.	Coût intégré au projet	Modéré
	<u>A moyen terme</u> : nuisances de l'exploitation.		Faible	Réduction : Intervention des véhicules d'entretien et de maintenance pendant les plages horaires autorisées, et en dehors de week-end et jour fériés.	Coût intégré au projet	Très faible
Activités et emploi	<u>A court et long termes</u> : augmentation de l'activité économique locale.	Faible	Positif	-	-	Positif
	<u>A moyen terme</u> : augmentation des revenus de la commune.		Positif	-	-	Positif
Activités industrielles	<u>À court, moyen et long termes</u> : perturbations des activités industrielles	Faible	Nul	-	-	Nul
Activités artisanales et commerciales	<u>A court et long termes</u> : fréquentation des restaurants et commerce à proximité	Faible	Positif	-	-	Positif
	<u>A moyen terme</u> :		Nul	-	-	Nul
Activités agricoles	<u>A court terme</u> : consommation de parcelle agricole pour la phase chantier et les premières années suivant le chantier	Fort	Modéré	Évitements : - Choix d'un site peu favorable à une valorisation agricole - Maintien des circulations agricoles (chemin forestier à l'ouest)		Faible
	<u>A moyen et long termes</u> : retour de parcelle agricole après stabilisation des sols et après démantèlement du parc solaire		Faible	Accompagnement : Stabilisation des sols (restauration et réensemencement) et mise à disposition pour pâturage extensif avec meilleure ressource fourragère qu'à l'état actuel – Mesure commune avec la mesure HYD-R7 du volet hydraulique et pédologie A long terme, préparation de l'avenir du site au-delà de l'exploitation du parc solaire, dans un contexte de résilience vis-à-vis du changement climatique	Pour mémoire : 65 700 € (restauration des sols et réensemencement) 31 000 € (surveillance de la qualité du sol et compléments d'amendement)	Positif
Activités cynégétiques	<u>A court et long termes</u> :	Moyen	Très faible	-	-	Très faible
	<u>A moyen terme</u> :		Très faible	-	-	Très faible
Activités touristiques	<u>A court et long termes</u> : zone de travaux pouvant perturber les loisirs (itinéraire cyclable sur la RD227, axe de circulation RD1075).	Moyen	Modéré	Réduction : Travaux réalisés pendant les plages horaires autorisées.	Coût intégré au projet	Faible
	<u>A moyen terme</u> : perception du parc solaire depuis des zones touristiques		Faible à modéré	Réduction : Intégration paysagère du parc. Réduction : Des visites sur site pourront être organisées. Réduction : Développement du tourisme industriel vert.	Coût intégré au projet	Faible

THÉMATIQUES	DESCRIPTION DE L'IMPACT	RAPPEL DE L'ENJEU	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT BRUT	DESCRIPTION DE LA MESURE	COÛT	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT RÉSIDUEL
Occupation du sol	<u>A court terme</u> : présence d'une zone de travaux (stockage de matériel, engins de chantier...).	Faible	Modéré	Réduction : Les zones de stockage des matériaux et engins de chantier se limiteront au périmètre de la zone d'étude.	-	Faible
	<u>A moyen terme</u> : modification de l'occupation des sols.		Modéré	Réduction : Restauration de la qualité du sol et réensemencement.	Pour mémoire : 65 700 € (restauration des sols et réensemencement)	Positif
	<u>A long terme</u> : restitution des terrains aux propriétaires.		Nul	Mesure de restauration de la qualité du sol pour création d'une prairie plus diversifiée, en mesure d'offrir des fonctionnalités résilientes pour anticiper le changement climatique. Mesure commune avec la mesure HYD-R7 du volet hydraulique et pédologie	31 000 € (surveillance de la qualité du sol et compléments d'amendement)	Positif
Équipements publics et réseaux	<u>À court, moyen et long terme</u> : modification des équipements publics et réseaux secs et humides	Faible	Nul	-	-	Nul
	<u>A court et long terme</u> : augmentation légère du trafic sur les axes routiers jouxtant le projet		Faible	Réduction : Recalibrage de la piste d'accès.	-	Faible
	<u>A court et long terme</u> : dégradation possible des voiries par le passage des convois exceptionnels.		Faible	Évitement : Remise en état des accès empruntés en cas de dégradation.	Coût intégré au projet	Nul
Cadre de vie	<u>A court terme</u> : nuisances sonores occasionnées par la phase chantier (engins de chantier, fixation des structures au sol).	Moyen	Modéré	Réduction : - Mise en place d'une signalisation indiquant le chantier. - Maintien en état des voies de circulation sur et aux abords du chantier. - Limitation de l'envol de poussières par arrosage. - Limitation de la vitesse des véhicules sur le chantier et sa voie d'accès. - Phasage des travaux bruyants.	Coût intégré au projet	Faible
	<u>A moyen terme</u> : les équipements des locaux techniques sont seules sources sonores, ils seront très peu perceptibles à l'extérieur du site.		Nul	-	-	Nul
	<u>A long terme</u> : nuisances sonores occasionnées par la phase de démantèlement.		Modéré	Réduction : - Mise en place d'une signalisation indiquant le chantier. - Maintien en état des voies de circulation sur et aux abords du chantier. - Limitation de l'envol de poussières par arrosage. - Limitation de la vitesse des véhicules sur le chantier et sa voie d'accès. - Phasage des travaux bruyants.	Coût intégré au projet	Faible

THÉMATIQUES	DESCRIPTION DE L'IMPACT	RAPPEL DE L'ENJEU	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT BRUT	DESCRIPTION DE LA MESURE	COÛT	CARACTÉRISATION DE L'IMPACT RÉSIDUEL
Sécurité et salubrité publique	<u>A court et long terme</u> : production de déchets pendant la phase travaux.	Moyen	Nul à faible	Réduction : <ul style="list-style-type: none"> - Les déchets verts seront broyés sur place. - Pour les autres déchets : mise en place d'un tri sélectif (conteneurs, etc.) sur une zone dédiée (« zone déchet ») sur la base vie. - Nettoyage du chantier tous les soirs. - Évacuation des déchets vers les filières de valorisation ou d'élimination. 	Cahier des charges chantiers	Nul
	<u>A court terme</u> : incendie accidentel d'origine humaine.		Faible	Réduction : Consigne de sécurité en phase chantier. Réduction : Mise à disposition d'extincteurs.	Coût inclus dans le projet	Faible
	<u>A moyen terme</u> : risque incendie potentiel dû aux postes de transformation		Nul à faible	Réduction : Préconisations du SDIS 05 prises en compte : <ul style="list-style-type: none"> - une voie de desserte à l'intérieur du parc (5m). - une clôture et une voie de desserte du parc par l'extérieur (5m minimal avec surlargeur pour la giration). - 2 citernes DFCl de 60 m³ soit un volume de 120 m³ disponible sur ce secteur, avec aires de retournement associées et réparties au Nord et au Sud du site afin d'être au plus proches des locaux en cas de besoin. - Réalisation des Obligations Légales de Débroussaillage sur une surface de 6,9 ha. - coupure générale simultanée de l'ensemble des onduleurs mise en place. 	Coût inclus dans le projet	Nu à faible
	<u>A long terme</u> : incendie accidentel d'origine humaine.		Faible	Réduction : Consigne de sécurité en phase chantier. Réduction : Mise à disposition d'extincteurs.	Coût inclut dans le projet	Faible
Santé des populations riveraines	<u>A court, moyen et long terme</u>	Faible	Nul	-	-	Nul
Ressources énergétiques	<u>A court terme</u> : utilisation de carburant par les engins de chantier.	Faible	Faible	Réduction : Les engins de chantier seront régulièrement entretenus.	Coût intégré au projet	Faible
	<u>A moyen terme</u> : production d'énergie propre et renouvelable.		Positif	-		Positif
	<u>A long terme</u> : utilisation de carburant par les engins de chantier.		Faible	Réduction : Les engins de chantier seront régulièrement entretenus.	Coût intégré au projet	Faible
Effets dus à l'exploitation d'un parc photovoltaïque	<u>A moyen terme</u> : effets d'optique.	Faible	Faible	-	-	Faible
	<u>A moyen terme</u> : champs électromagnétiques		Nul	-	-	Nul
	<u>A moyen terme</u> : production de reflets.		Faible	-	-	Faible

1. Présentation du projet et méthodologie

L'analyse des impacts intervient après fourniture du projet (plan masse, relevé topographique) par Engie green. Cette analyse sera traduite aux différentes échelles abordées. Une valeur sera attribuée à chaque effet. Ils seront décrits en phase d'exploitation pour toutes les thématiques. L'analyse des impacts cumulés liés à la présence ou non de projets éoliens et photovoltaïques à proximité sera également abordée. Plusieurs photomontages viendront renforcer le contenu de l'analyse paysagère permettant d'apprécier l'insertion du projet. Chaque photomontage présentera l'état initial du site et le site avec le projet.

Les mesures proposées seront des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement ou de compensation des impacts afin d'inscrire le projet dans un principe de cohérence territoriale avec comme principe fondamental, définir le projet en continuité des composantes extérieures proches et plus lointaines afin de respecter les équilibres présents naturellement.

→ Rappel : Synthèse des enjeux paysagers

La définition des enjeux a révélé deux niveaux de sensibilité qui tiennent compte de plusieurs paramètres :

- éloignement / distance avec le site d'étude : apparition ou non du flou atmosphérique,
- présence à proximité d'un élément remarquable et significatif de l'unité de paysage,
- confidentialité du point de vue / niveau de fréquentation,
- niveau de co-visibilités : total ou partiel.

TABLEAU 32 : RAPPEL DE LA SYNTHÈSE DES ENJEUX PAYSAGERS

Thème	État initial	Caractérisation des enjeux liés à la zone d'étude	Hierarchisation des enjeux
Paysage	Perceptions éloignées	Col de Marjariès	Très faible
		Sommet du Duffre	Très faible
		Ruine du Château de l'Aigle	Très faible
		Hauteurs d'Aspres sur Buëch	Très faibles
	Perception rapprochées	Hameau du Brieu	Faible
		Sommet de l'Arambre	Faible
		Parcelle agricole Ouest	Faible
		Hauteurs du Forest	Fort
		Hauteur du village d'Aspremont	Fort
		Depuis l'Adrech, habitation isolée	Fort
Le long de la D1075	Fort		

2. Rappel des mesures d'évitement concernant le milieu paysager

Evitement de la partie OUEST du site

La première mesure d'évitement est celle d'un positionnement du projet sur la partie Est du périmètre d'étude hors de nombreux points de vue identifiés comme présentant des enjeux de covisibilités. Notamment depuis la RD 227 et le hameau du Forest. Le principe d'une mise en place du parc en contrebas de l'arête du Serre du Fumier et en appui du Grand Buëch inscrit le projet en discrétion dans le territoire. (Cf. figures ci-après). La deuxième mesure d'évitement est la mise en place d'un retrait généreux, d'une importante frange entre le Grand Buëch et le projet (comprenant le périmètre des OLD).

FIGURE 45 : LOCALISATION DES ENJEUX DE COVISIBILITES

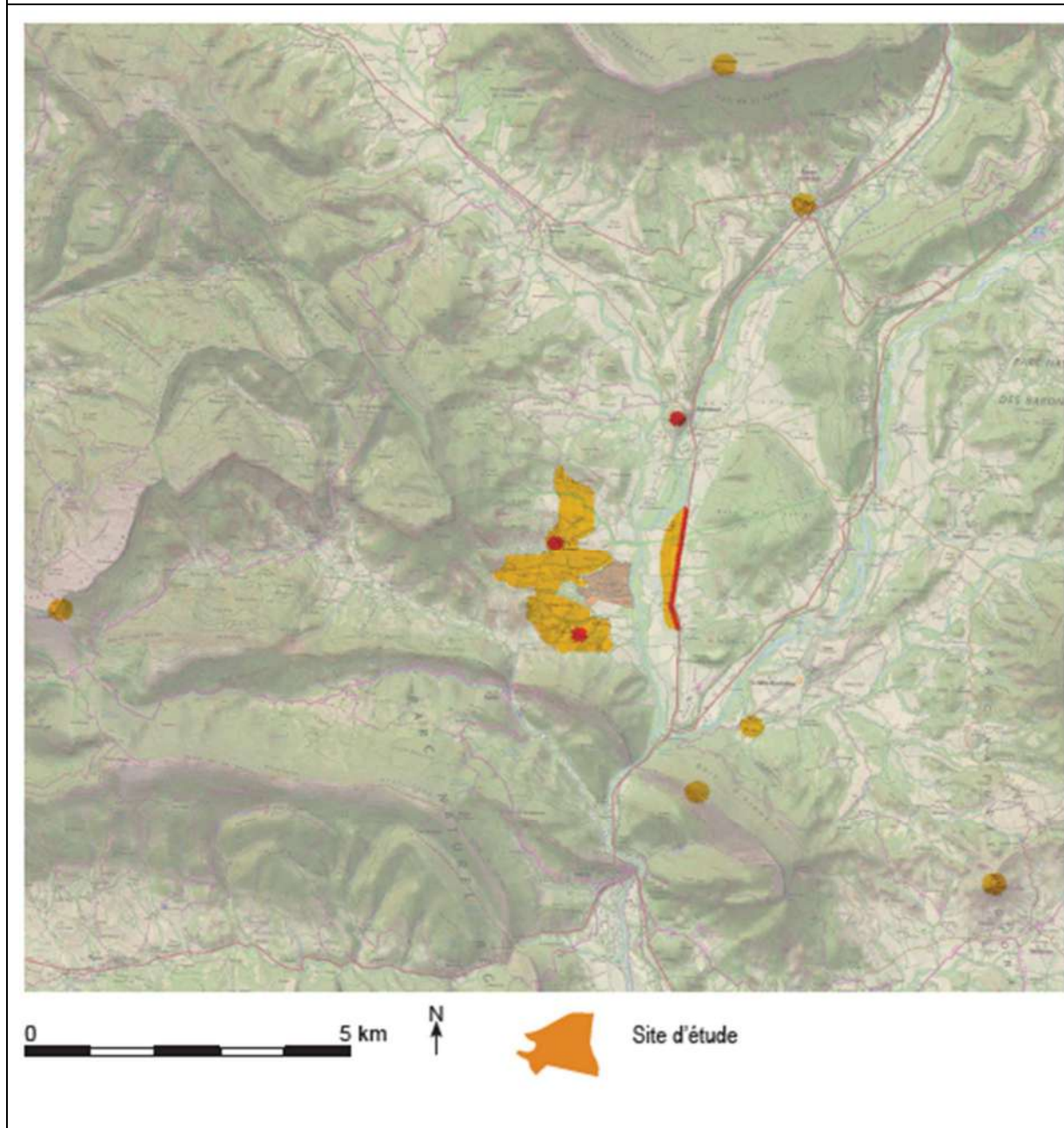
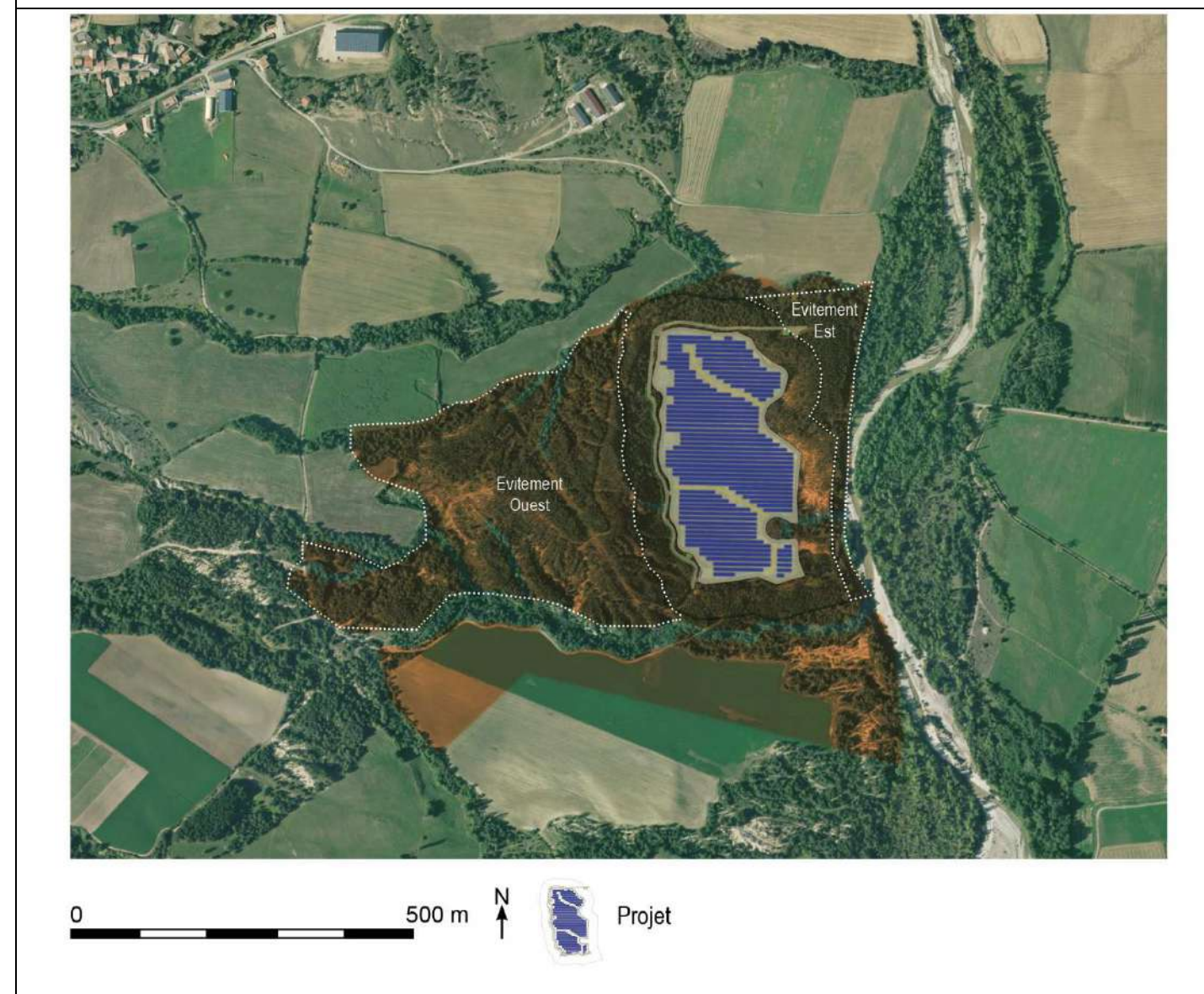
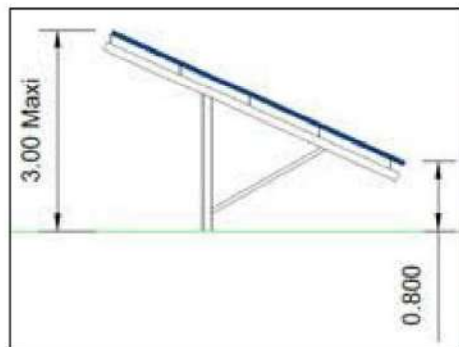


FIGURE 46 : LOCALISATION DE L'EVITEMENT DE LA PARTIE OUEST





Support module PV



Citerne 60 m³



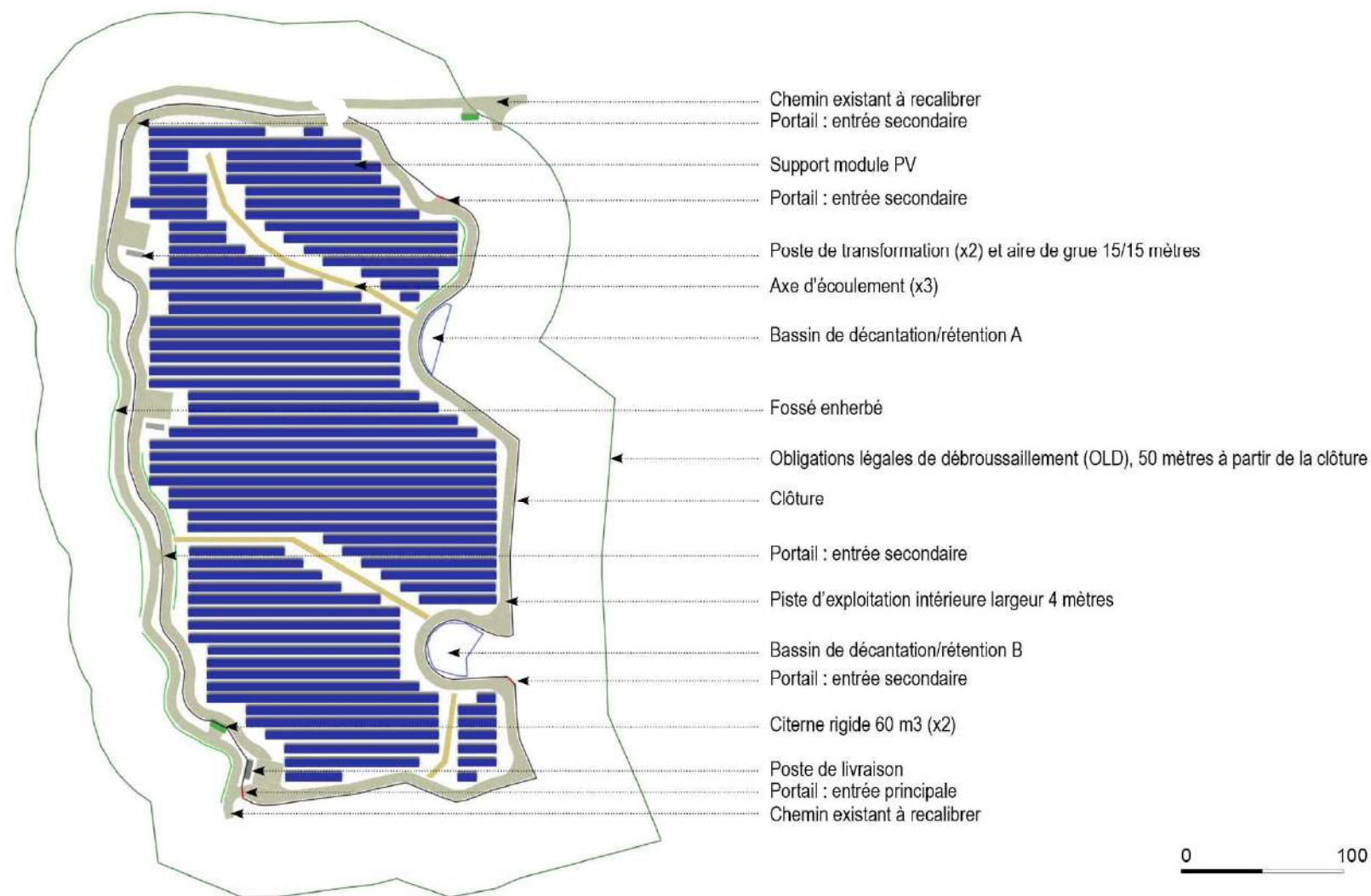
Poste de livraison



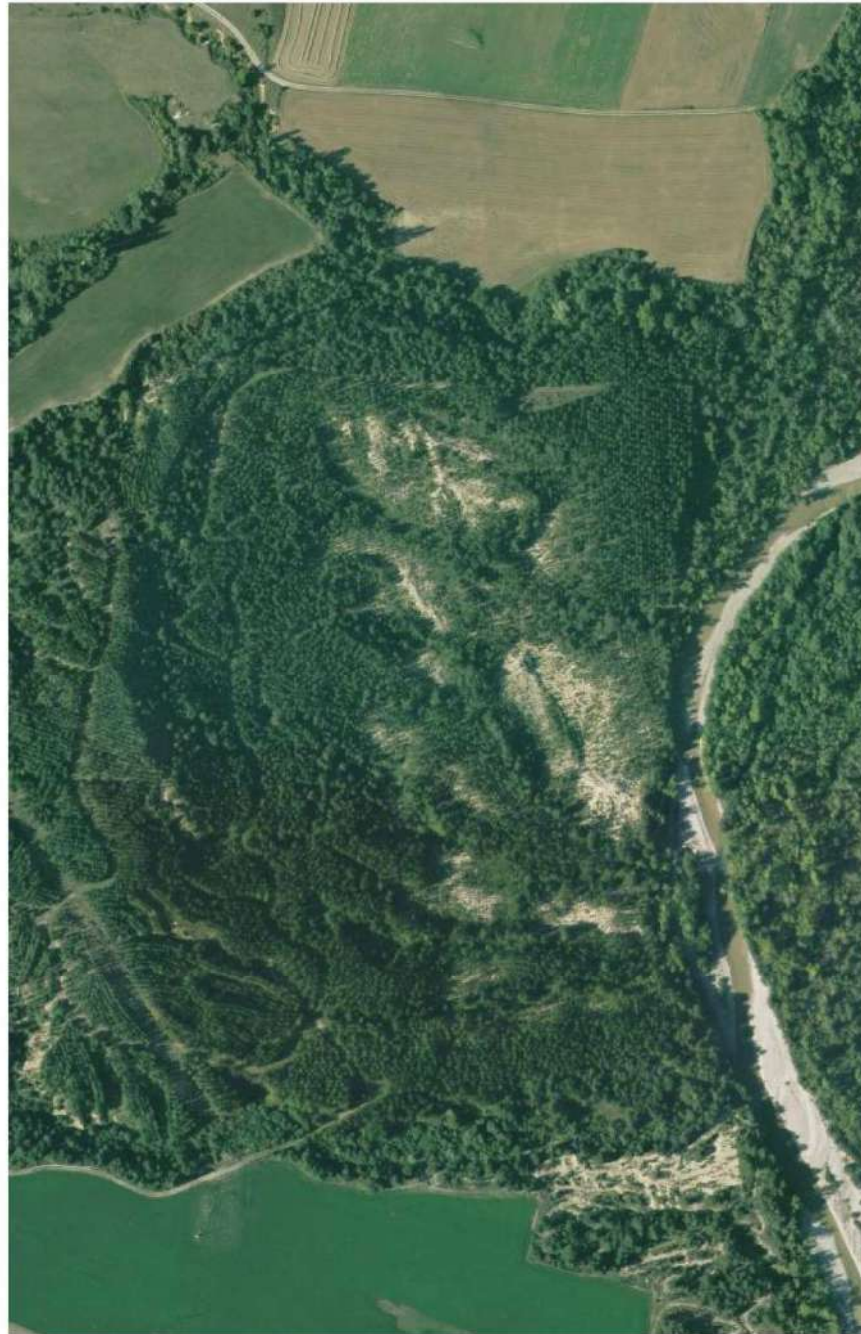
Portail et clôture



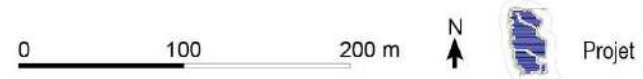
Revêtement des pistes

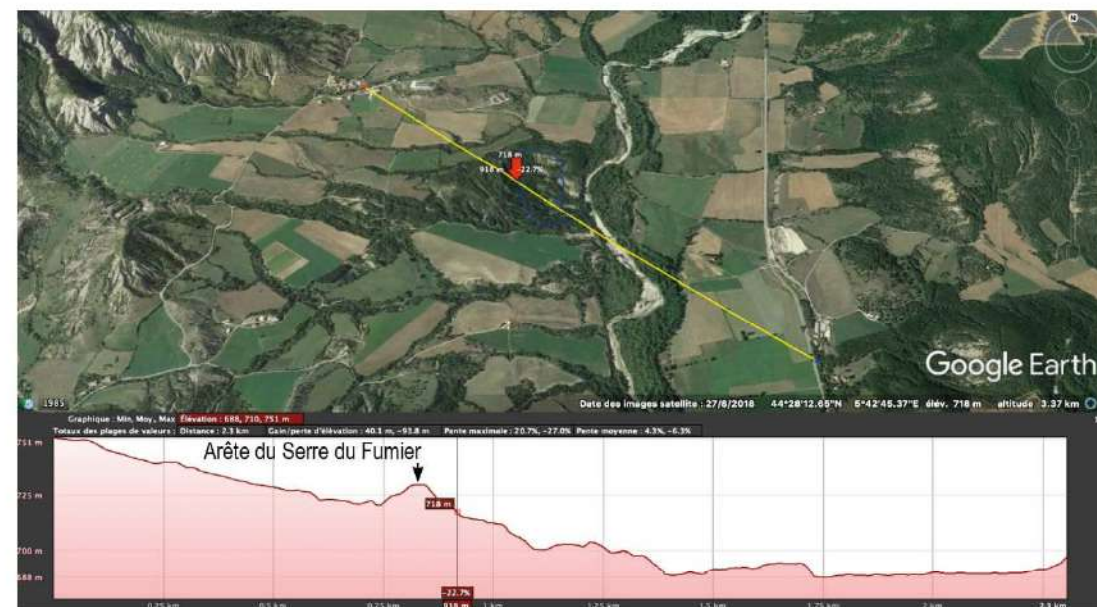


L'installation est composée d'un unique parc clôturé sur la totalité de son pourtour avec un portail d'accès principal présent au Sud-Ouest. On dénombre 2 postes de transformation agrémentés d'aires de grutage de 225 m² (15/15) et un poste de livraison. On trouve également 2 citernes d'eau d'une capacité de 60 m³ d'eau chacune. Une piste d'exploitation sur laquelle peuvent circuler les services de secours d'une largeur de 4 mètres est présente à l'intérieur du parc. Elle est doublée d'une piste de 5 mètres de large à l'extérieur sur la partie Ouest constituée de cheminements existants à recalibrer. Les structures photovoltaïques sont montées sur châssis.

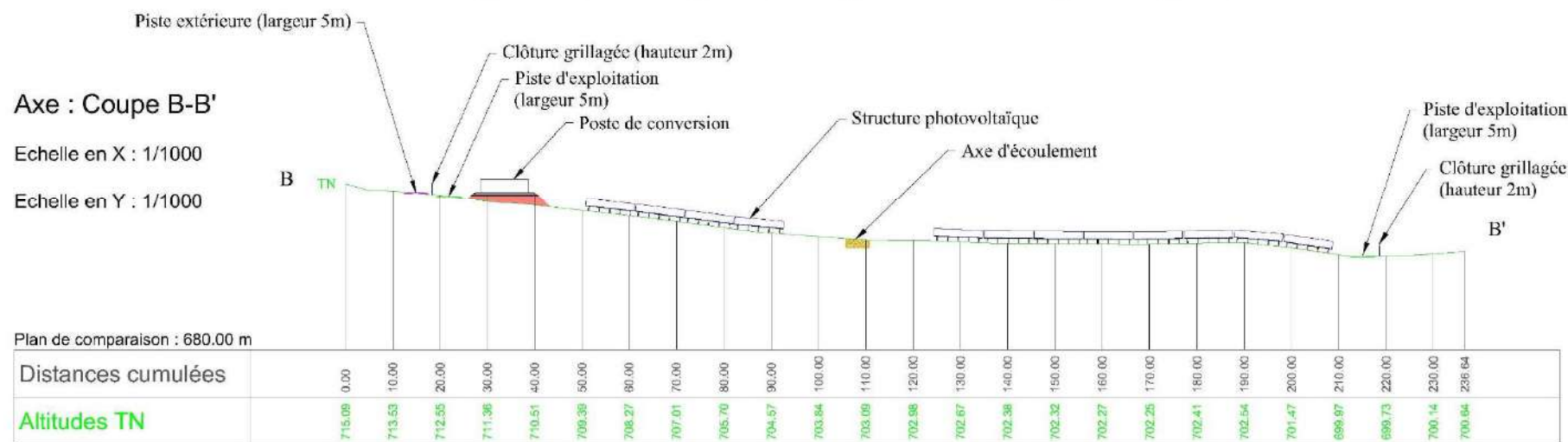


Le projet s'implante sur la partie Est du site d'étude en étant toutefois en retrait du Grand Bûech. Des travaux de déboisements et de terrassements ponctuels seront nécessaires pour la mise en place des modules photovoltaïques.





Centrale photovoltaïque de Sigottier - Coupe longitudinale B-B'



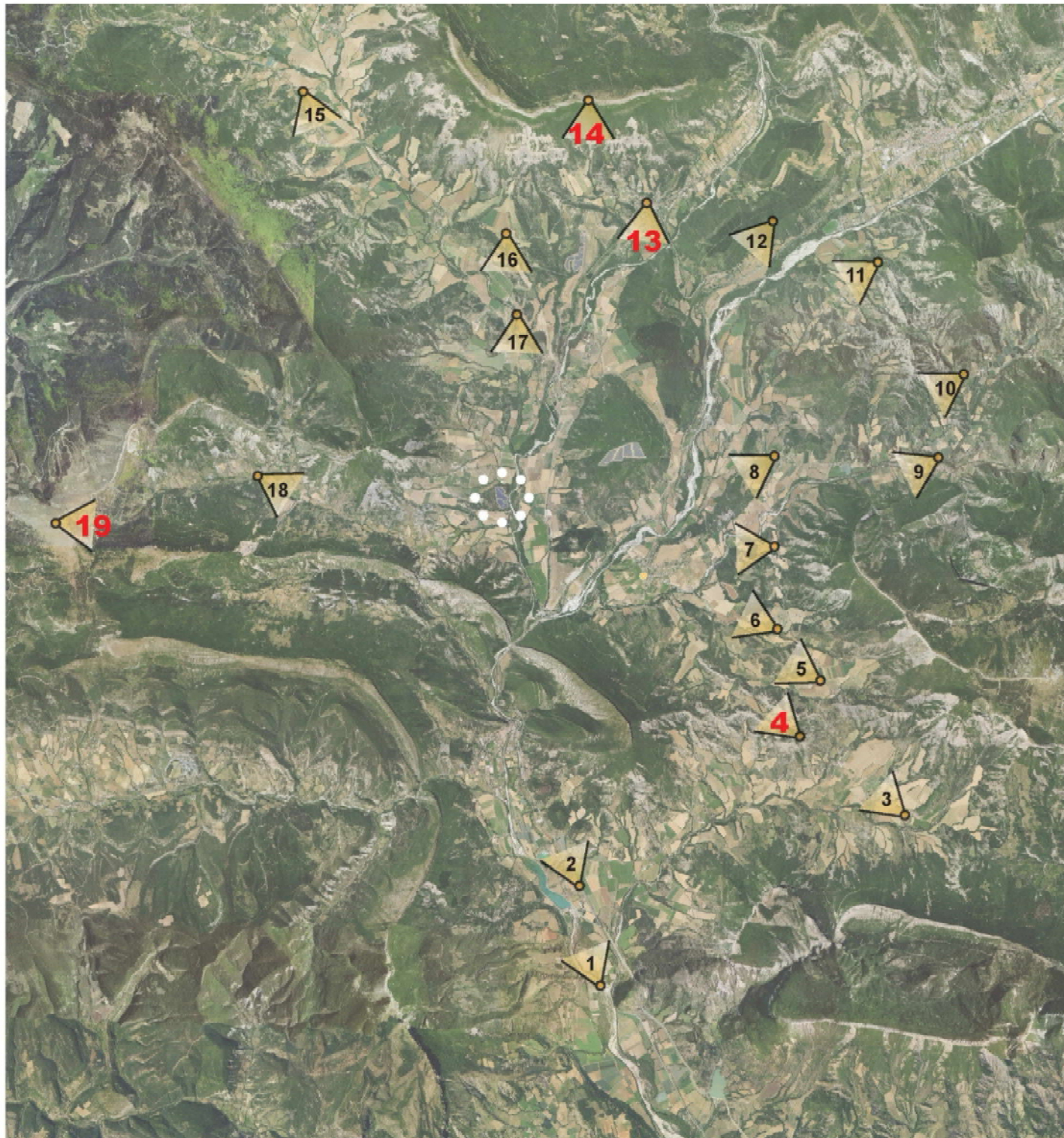
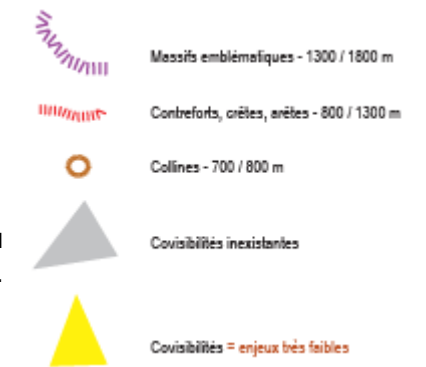
3. Les impacts du projet analysés à l'échelle des trois périmètres d'études

3.1. Le périmètre éloigné

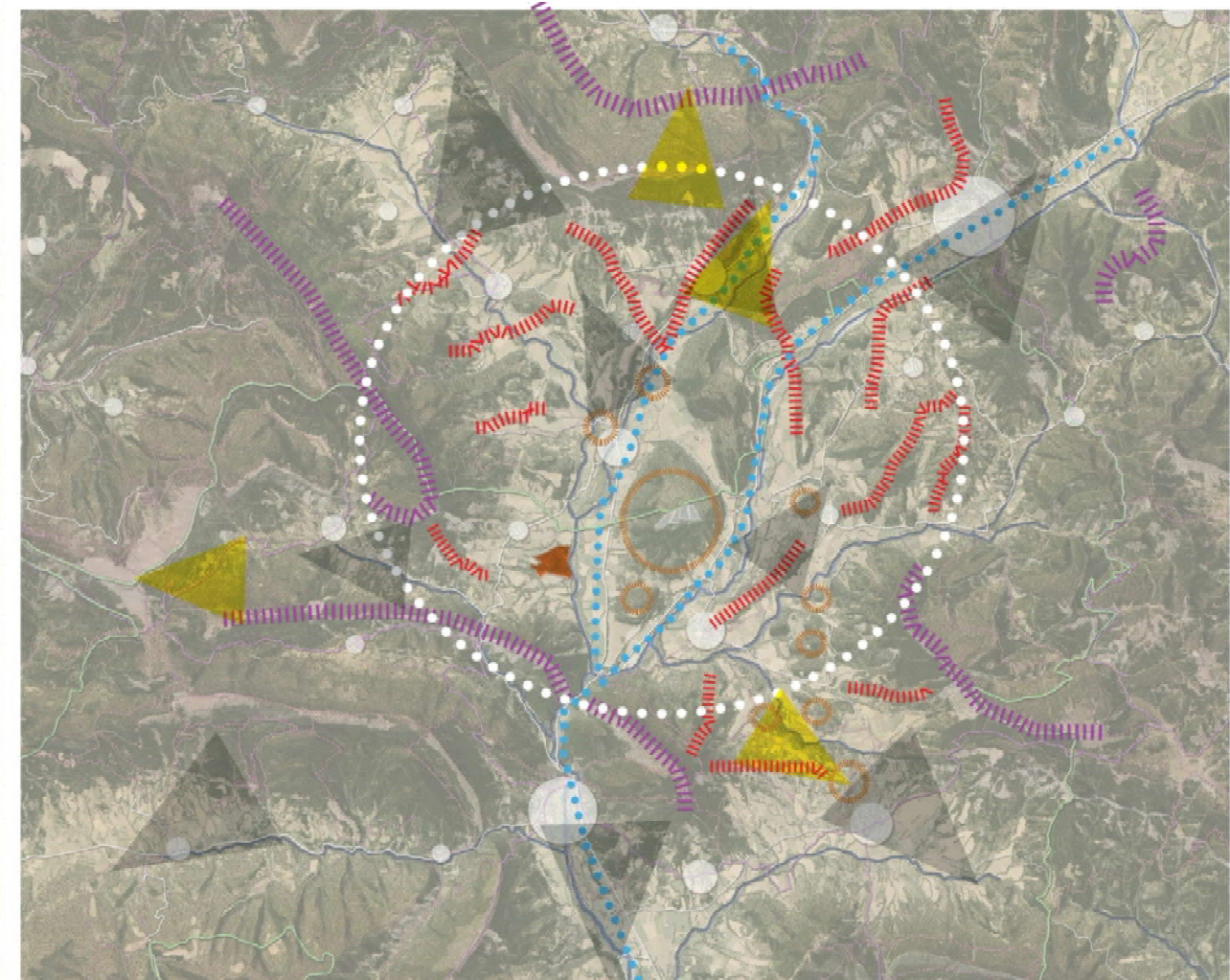
On identifie 4 points de covisibilités avec le site d'étude :

- depuis le col de Marjariès, 1367 m (14),
- depuis le sommet du Duffre, 1760 m (19),
- depuis les ruines du Château de l'Aigle, 1015 m (4),
- depuis les hauteurs du village d'Aspres-sur-Buëch, 850 m (13),

Pour l'ensemble de ces points de vue la distance les séparant du site d'étude ne permet pas une lecture précise des contours du site. Associé au flou atmosphérique, les enjeux sont très faibles.

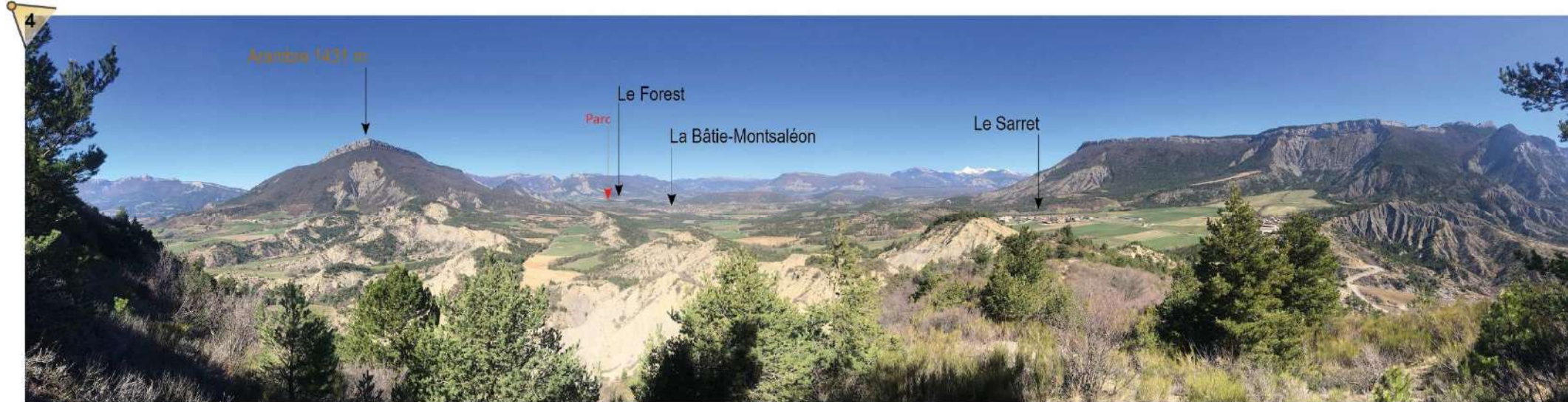


Source : Géoportail



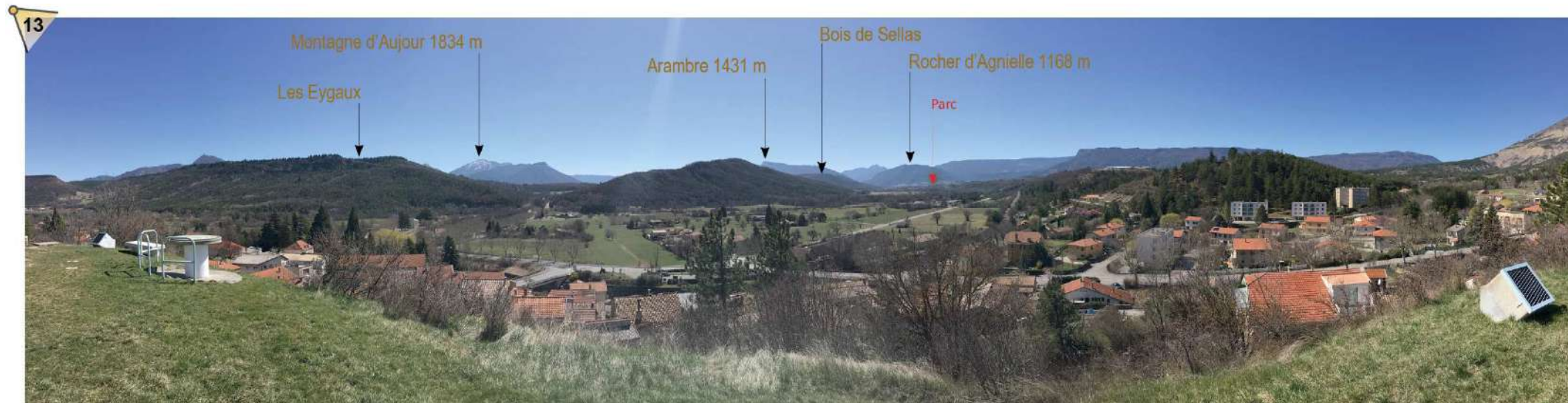
Source : Géoportail





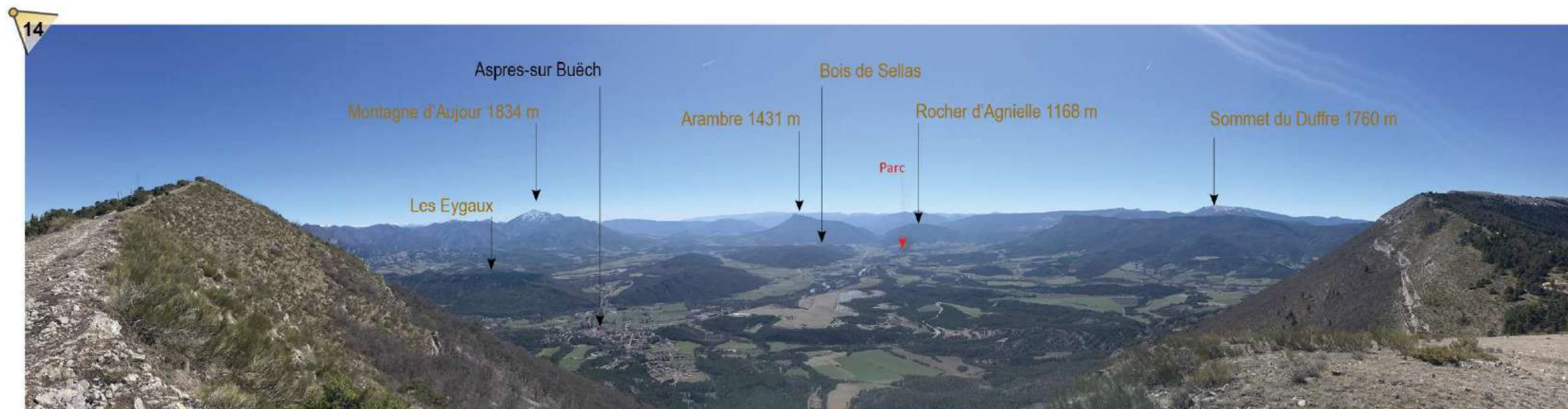
Quand on rejoint les hauteurs des ruines du château de l'Aigle à 1015 m d'altitude, la vallée des Buëch s'ouvre au regard. Les villages du Sarret et de la Bâtie-Montsaléon apparaissent tout comme le hameau du Forest. Le site d'étude apparaît à 7,5 km

= Impacts INEXISTANTS



Depuis les hauteurs du village d'Aspres-sur-Buëch, la vallée du Grand Buëch s'ouvre jusqu'au pied du Rocher d'Agnielle. Le site présent à 6.5 km est légèrement perceptible.

= Impacts INEXISTANTS

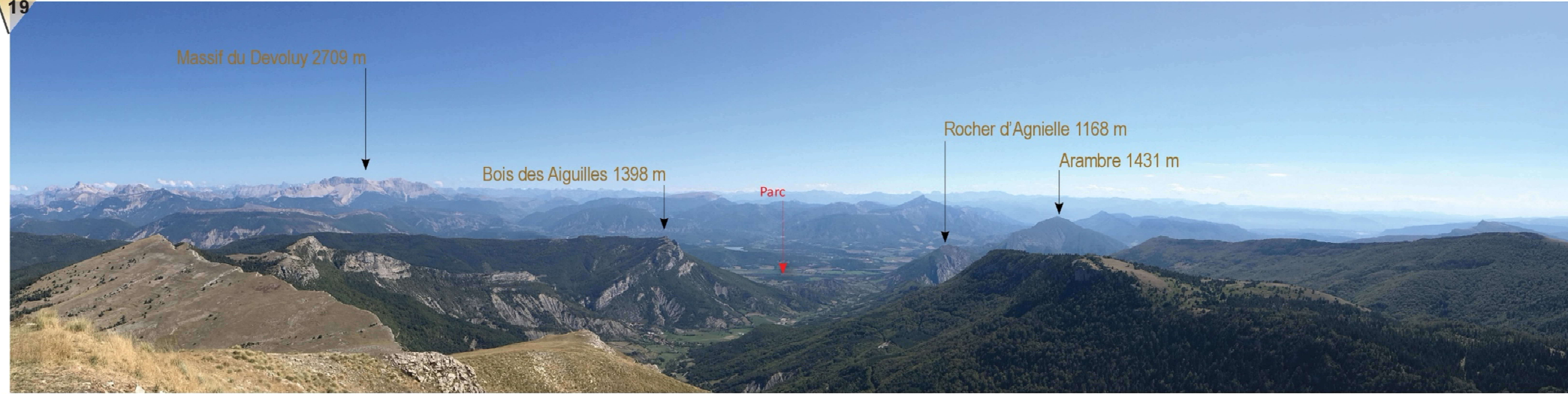


Depuis le col de Marjariès et le Bois de Saint-Apôtre, à 1376 m d'altitude, les vallées des Buëch offrent un spectacle grandiose. Le point de vue permet d'observer la formation du cirque, séparé de manière transversale par les Eygaux qui accompagnent les cours d'eau. Le site est légèrement perceptible au pied du Rocher d'Agnielle à 8km.

= Impacts INEXISTANTS



19



Depuis le sommet du Duffre, à 1760 mètres d'altitude, le site se dévoile dans sa globalité. La distance séparant les deux entités, 8.5 km, ne permet toutefois pas de lire distinctement les contours du site dans le paysage.

= Impacts INEXISTANTS

Depuis ces quatre points de vue, l'analyse de l'état initial du site avait mis en avant des enjeux très faibles.

Après mise en place des modules photovoltaïques il s'avère que la distance ne permet pas de les identifier dans le paysage.

En effet au-delà de 5kms, il devient extrêmement difficile de lire les contours des modules qui ne dépassent pas 3 mètres de hauteur.

3.2. Le périmètre rapproché

La configuration en « mini-cirque » du territoire limite les perceptions visuelles rapprochées à des secteurs clairement identifiés. Au-delà des crêtes, arêtes et collines périphériques, le site n'est plus visible.

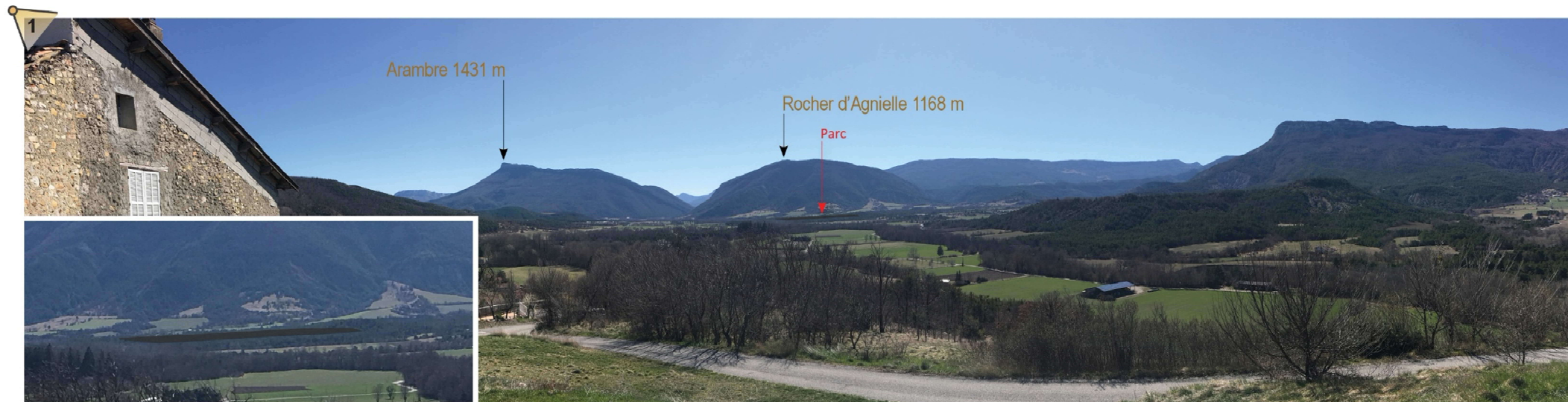
Il faut également noter la présence de nombreuses structures végétales au sein du parcellaire agricole. Ripisylves, cordons boisés ou simples haies deviennent rapidement des obstacles à l'ouverture des points de vue. Il est rapidement nécessaire de prendre légèrement de la hauteur pour apprécier le site dans le paysage.

Cinq points de vue présentent en conclusion de l'état initial des enjeux paysagers.



Source : Géoportail

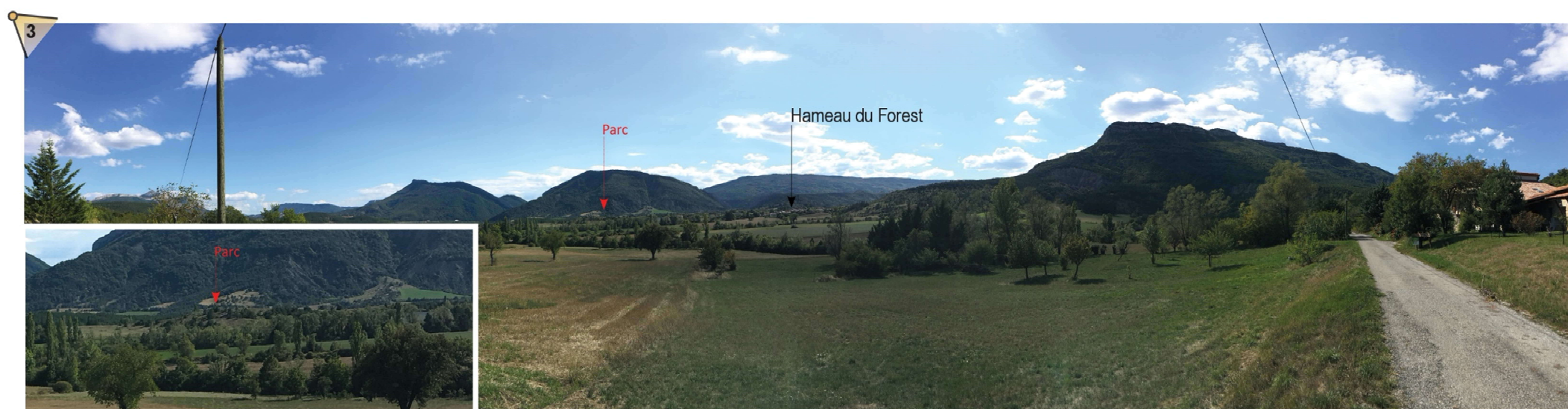




Depuis les hauteurs du village d'Aspremont le site se dévoile, plein Sud, au regard de l'observateur. Les contours sont facilement identifiables.

Le parc distant de 2,3 kms est légèrement perceptible en présentant la face arrière de ces modules photovoltaïques.

= Impacts modérés



Depuis la route menant au hameau de Haute Ville situé entre Aspremont et le Forest, au pied des contreforts du Bois des Aiguilles, on prend légèrement de la hauteur ce qui permet de dominer la vallée et de s'offrir des perceptions en direction du site d'étude. Au regard des faibles variations altimétriques entre les deux entités, on n'observe que le premier plan boisé du site d'étude.

Le parc se dissimule derrière l'enveloppe forestière qui l'entoure.

= Impacts inexistant



Depuis le hameau de Haute Ville, la situation est identique, le site dévoile légèrement son premier plan.

= Impacts inexistant



Depuis le hameau du Brieu la légère prise de hauteur permet d'appréhender le site. Présent au-delà du plateau de la Garenne et l'aérodrome, il est identifiable dans le paysage.

Le parc est ainsi légèrement perceptible.

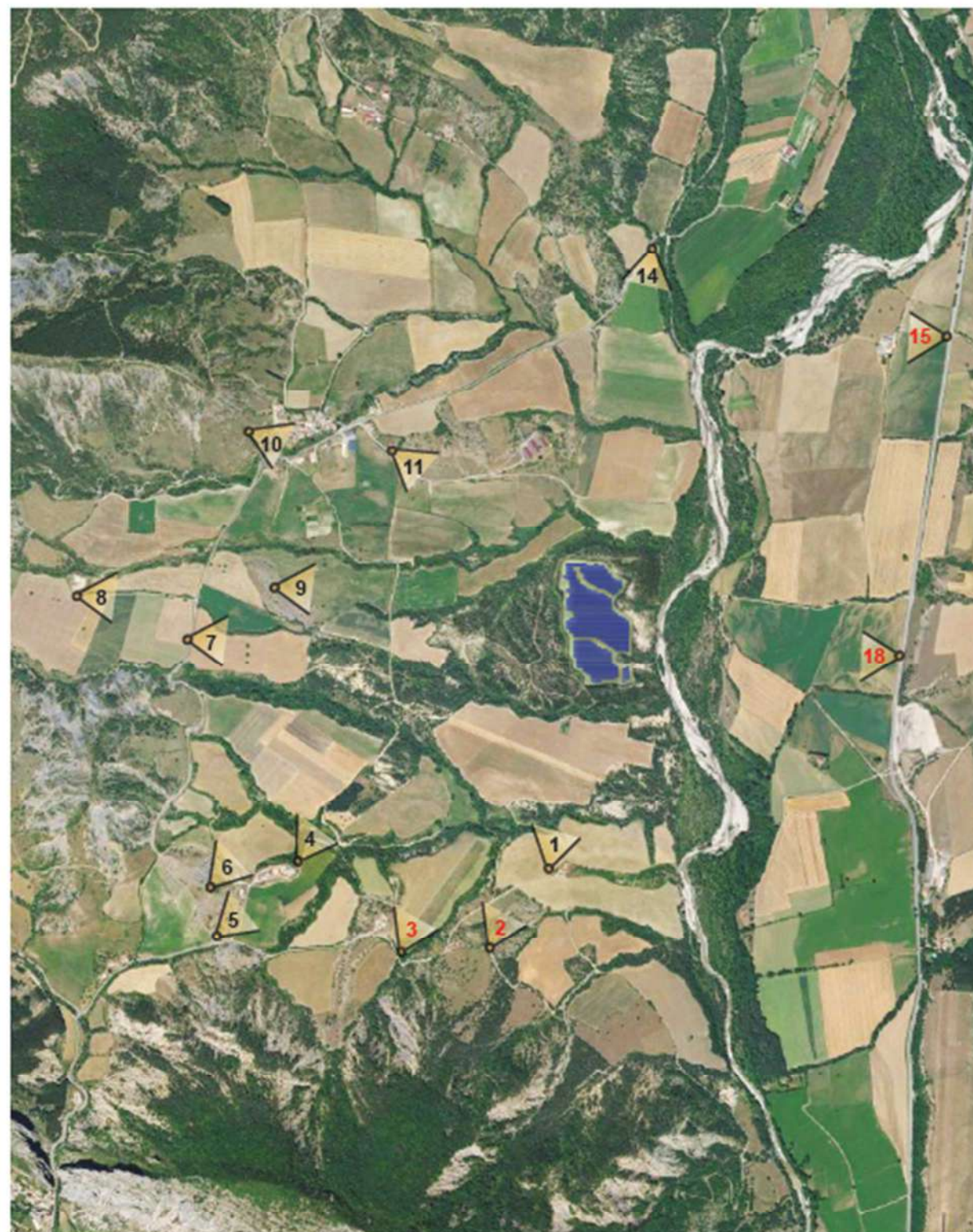
= Impacts modérés



Depuis le sommet de l'Arambre à 1431 m, le site est logiquement perceptible.

Le parc se dévoile dans sa globalité. Associé au parc existant présent au sein du Bois de Sellas et au parc en projet au sein de l'aérodrome de la Bâtie-Montsaléon, l'impact est significatif. Il faut cependant le relativiser. Bien que présent au sein d'une boucle de petite randonnée le point de vue ne concerne que quelques courageux, l'ascension étant difficile et rugueuse.

= Impacts forts



3.3 A l'approche du site

On notera que si le périmètre d'étude à l'emprise généreuse était souvent identifiable à son approche, la situation est différente avec le parc et son inscription uniquement à l'Est de l'arête du Serre du Fumier.

Celle-ci agissant comme un véritable écran hermétique aux perceptions visuelles depuis l'Ouest.

